



Dégradation d'un véhicule, l'auteur refuse de payer.

Par **klift**, le **07/03/2022** à **09:27**

Bonjour à tous.

Je ne suis pas sûr d'être dans la bonne section, mais j'aimerais avoir votre avis.

En 2020, je stationne mon véhicule sur un parking et en revenant à mon véhicule je constate qu'un phare est cassé.

Je regarde sur la caméra embarquée et je vois un homme qui lance son caddi sur ma voiture. Clairement identifiable (plaque d'immat). Je vais donc à la gendarmerie qui constate et ouvre enquête. En attendant je remplace mon clignotant.

Une année plus tard, la gendarmerie me contacte et m'informe qu'on a retrouvé l'auteur qui reconnaît les faits mais le procureur demande un arrangement amiable (classement du dossier).

On me transmet les coordonnées de la personne et je prends contact avec lui. Il déclare le sinistre à son assurance et je transmet les éléments.

Sauf qu'aujourd'hui, sur une facture à 300€ (montant du phare), son assurance veut me rembourser 150€. Elle m'explique que sa franchise est de 150€ et que c'est à lui de me régler directement le reste. Et lui bien sûr, il ne veut pas payer.

J'aimerais avoir votre point de vue sur cette situation car je ne sais pas trop quoi faire. L'assurance me dit que s'il ne veut pas payer, je vais jamais voir mon argent.

Je pensais être assuré.

Par **nihilscio**, le **07/03/2022** à **12:39**

Bonjour,

Soit vous faites votre deuil de ces 150 €, soit vous tentez une conciliation et, en cas d'échec, vous saisissez le juge des contentieux de la protection : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R55323>

Vous pouvez demander des dommages et intérêts en sus des 150 €.